



Accord avec une banque avant appel. précisions

Par Visiteur

Bonjour,
voilà ,rapidement, durant pres de 5 ans,plusieurs prêts et plusieurs comptes perso auprès de la même agence de la caisse d'épargne ont été ouverts par surtout "CONNAISSANCE" avec le directeur de l'époque... ils ont fait plusieurs erreurs (virement d'un compte à l'autre sans mon avis et signature, prêt pour rembourser d'autres prêts ce qui n'a pas été fait,prêts sans aucun justificatifs, prêts avec remboursement en premier de leur compte courant etc... j'ai été avec mon avocat à l'audience où je me suis aperçue que mon avocat n'avait pu rien dire ,il était midi ,même le juge avait faim!!!elle a pris le dossier disant qu'elle savait lire un dossier de la banque... résultat :perdue!!! l'appel est donné au 29 sept prochain avec conclusion au 1er,d'un autre côté j'ai eu par téléphone la personne au contentieux de la caisse d'épargne qui me dit de leur faire un courrier leur donnant ma situation actuelle (nulle) et une proposition si je m'engage à ne pas faire appel !!! pourquoi pas, mais 1 qu'est ce que je risque à faire ou ne pas faire appel?
quel montant peut on proposer à une banque qui n'aura certainement jamais rien même si il gagne, avec une dette totale à 50 000? et en combien de fois?sachant que le compte ne tourne plus depuis 4 ans,que je leur ai déjà remboursé dans sa totalité le prêt immobilier que j'avais .puis je avoir un exemple de courrier? et ce assez rapidement,t!!!avec tous mes remerciements
très cordialement

Par Visiteur

Bonjour,
voilà ,rapidement, durant pres de 5 ans,plusieurs prêts et plusieurs comptes perso auprès de la même agence de la caisse d'épargne ont été ouverts par surtout "CONNAISSANCE" avec le directeur de l'époque... ils ont fait plusieurs erreurs (virement d'un compte à l'autre sans mon avis et signature, prêt pour rembourser d'autres prêts ce qui n'a pas été fait,prêts sans aucun justificatifs, prêts avec remboursement en premier de leur compte courant etc... j'ai été avec mon avocat à l'audience où je me suis aperçue que mon avocat n'avait pu rien dire ,il était midi ,même le juge avait faim!!!elle a pris le dossier disant qu'elle savait lire un dossier de la banque... résultat :perdue!!! l'appel est donné au 29 sept prochain avec conclusion au 1er,d'un autre côté j'ai eu par téléphone la personne au contentieux de la caisse d'épargne qui me dit de leur faire un courrier leur donnant ma situation actuelle (nulle) et une proposition si je m'engage à ne pas faire appel !!! pourquoi pas, mais 1 qu'est ce que je risque à faire ou ne pas faire appel?

Je ne comprends absolument rien à votre histoire. Je ne sais pas sur quel fondement vous avez attaqué la Banque, ni sur quel fondement vous avez perdu. Il serait donc nécessaire de m'en dire plus sur ces points.

l'appel est donné au 29 sept prochain avec conclusion au 1er,d'un autre côté j'ai eu par téléphone la personne au contentieux de la caisse d'épargne qui me dit de leur faire un courrier leur donnant ma situation actuelle (nulle) et une proposition si je m'engage à ne pas faire appel !!! pourquoi pas, mais 1 qu'est ce que je risque à faire ou ne pas faire appel?

Si vous avez perdu, vous avez tout intérêt à faire appel sauf que d'une part, vous devrez payer les frais d'un avoué ce qui représente une certaine somme et qu'en plus, en cas de perte en appel, vous devrez probablement payer également les frais de votre adversaire. L'un dans l'autre, cela représente des frais.

Si vous avez vraiment raison, autant faire appel mais dans ce cas, mieux vaut consulter d'abord un avoué afin qu'il vous livre sa vision de votre affaire.

quel montant peut on proposer à une banque qui n'aura certainement jamais rien même si il gagne, avec une dette totale à 50 000? et en combien de fois?

Très honnêtement, je ne comprends pas pourquoi la banque négocierait quoi que ce soit alors qu'elle a un jugement en sa faveur vous condamnant de payer l'intégralité de la somme. Si la banque cherche à négocier, c'est qu'elle n'est pas sûre de gagner en appel.

Dès lors, votre négociation fixant la somme que vous devrez payer doit nécessairement tenir compte de vos chances de succès en cas d'appel. Or, ne connaissant absolument pas le fonds de votre affaire, comment voulez-vous que j'imagine vos chances de succès? Je vous renvoie vers un avoué.

Très cordialement.